

Le pôle social du CCAS travaille en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées et la sécurité sociale. Il vous propose de vous soutenir dans vos démarches pour ouvrir vos droits liés au handicap pour une allocation, une pension d'invalidité, une carte d'invalidité, un macaron et/ ou une carte de station debout pénible, demande d'orientation en établissement spécialisé.

Vous pouvez contacter le CCAS par internet en cliquant sur les liens suivants

[Je souhaite demander ou renouveler une carte d'invalidité](#) [1]

[Demander une aide](#) [2]

### **Ou par téléphone**

CCAS pôle social 30 avenue des Marguerites 01 60 18 15 70

---

### **Le Microbus**

Le Microbus est un service dispensé par le CCAS. Il est proposé aux personnes retraitées à mobilité réduite et / ou handicapés habitant à Pontault-Combault. Il se déplace sur les communes de Pontault-Combault et Roissy en Brie.

Il s'agit d'un service de transport collectif et individuel, à la demande des voyageurs (hors transports scolaires et sanitaires). (cf RI microbus) Pour les déplacements collectifs, ce service est gratuit. Il vous permettra de vous rendre à carrefour market, carrefour Planet et hyper U.

Si vous souhaitez vous rendre dans un autre lieu situé sur les communes de Pontault-Combault et de Roissy en Brie, vous pouvez demander un transport individuel. Celui-ci est payant. Le tarif est déterminé par votre quotient, calculé selon vos revenus. Pour bénéficier du transport individuel, vous devez avoir la carte du Microbus. Elle est nominative et vous donne droit à 10 voyages, soit 5 aller et retour. Il est important de réserver votre place dans le microbus au minimum deux jours avant votre déplacement, en contactant le CCAS.

Vous pouvez être accompagné par une personne privée sous réserve qu'elle règle son titre de transport. Les accompagnateurs des personnes à mobilité réduite et/ou handicapées ne pouvant voyager seules et titulaires d'une carte d'invalidité avec la mention « Besoin d'accompagnement » voyagent gratuitement.

Une Aide à Domicile de la Direction de l'Action Sociale de Pontault-Combault peut accompagner un bénéficiaire et utiliser le service de transport gratuitement. (cf ri microbus)

Pour bénéficier du Microbus, il faut remplir le formulaire ci-dessous et joindre les pièces justificatives demandé. Une fois le dossier constitué, le remettre au CCAS 30 Avenue des Marguerites, tél : 01 60 18 15 70 .

**Notifications:** Vendredi 8 juin 2018

**URL de la source (modifié le 13/06/2018 - 10:39):** <http://www.pontault-combault.fr/vie-sociale/santehandicap/constitution-de-dossiers-handicap>

### **Liens**

[1] [https://grc28.localeo.fr/public/requestv2/accountless/teleprocedure\\_id/1745](https://grc28.localeo.fr/public/requestv2/accountless/teleprocedure_id/1745)

[2] [https://grc28.localeo.fr/public/requestv2/accountless/teleprocedure\\_id/1756](https://grc28.localeo.fr/public/requestv2/accountless/teleprocedure_id/1756)